

Le traitement de vos actes de gestion



Un bordereau de commissions unique

Les commissions générées par vos opérations sont visibles sur vos bordereaux mensuels mis à disposition dans votre GED (O2S/Moovapps).

Les commissions issues des opérations non intermédiaées par le Middle Office (envoi direct aux compagnies sans passer par CGP Entrepreneurs), peuvent être assujetties à un délai de traitement additionnel et n'apparaîtront pas sur votre E-Bureau, dans votre espace dédié.



Confirmation de votre opération par le Middle Office

Le Middle Office vous confirme par email la bonne exécution de votre opération par le producteur.

Le délai de confirmation de votre opération peut varier en fonction du producteur.



Étude de la demande d'opération par le producteur

Si besoin le producteur informe le Middle Office des éléments/documents nécessaires à la finalisation de l'opération.

Les relances effectuées par le Middle Office et/ou le producteur peuvent rallonger sensiblement le délai de traitement d'une demande d'opération.



Mise à disposition d'une convention de commercialisation/distribution

- L'équipe commerciale de CGP Entrepreneurs se charge de recueillir les documents nécessaires et les transmet au producteur.
- Signature de la convention par les parties concernées.



Envoi de vos actes de gestion

Selon la typologie du produit, 2 choix s'offrent à vous pour l'envoi de vos actes de gestion :

Cas 1

tout produit hors instruments financiers

- envoi de vos actes de gestion au middle-office à l'adresse : middle_office@cgpe.com

Cas 2

Instruments financiers (SCPI, OPCI, FIP, FCPR, FCPI, GFI, GFF, FPCI...)

- envoi de vos actes de gestion directement au producteur*
- copie à : middle_office@cgpe.com

Afin d'optimiser le traitement de vos actes de gestion, nous vous recommandons vivement de ne plus recourir à l'envoi postal.



Votre dossier pris en main par le Middle Office

- La complétude de votre demande d'opération est vérifiée : date, signature(s), paraphes, documents justificatifs, frais éventuels, cohérence de l'allocation.
- En cas de non-complétude, le Middle Office vous indique les éléments manquants.
- À complétude du dossier, le Middle Office envoie par email la demande d'opération au producteur, en vous informant.

* Les adresses email des producteurs se trouvent sur votre E-Bureau, onglet services/procédures pour vos actes de gestion.